

DÉPARTEMENT
SEINE -MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2024/230/AR/8.3

Le Maire de la Commune de EU,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Considérant la demande du Lions Club de Eu, d’organiser une vente de rosiers et brioches.
Considérant que dans l’intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police, afin d’éviter et de prévenir tous accidents et d’assurer la sécurité publique.

ARRETE

- Article 1 :** Le Dimanche 9 juin 2024 de 8h00 à 13h00
Le stationnement sera interdit sur les places de parking entre l’entrée de la billetterie du musée et les WC Public Place isabelle d’Orléans, afin d’y installer une tonnelle dans le cadre d’une vente de rosiers et brioches.
- Article 2 :** Cette prescription sera portée à la connaissance des usagers par la pose de panneaux et d’une signalisation réglementaire, sous la responsabilité du Lions Club.
- Article 3 :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté.

Fait à Eu, le quatre juin deux mil vingt-trois.

M. Michel BARBIER
Le Maire de la Ville d’Eu



CLAUDINE BRIFFARD
PREMIERE ADJOINTE

Mairie d’EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

